



Conditions Particulières applicables aux promotions valables

du 15 juin au 31 décembre 2018 inclus

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales. En cas de contradiction entre celles-ci, les Conditions Particulières prévalent.

Promotion sur les offres mobiles

1. **Avantage :**

Pour tout parrainage d'un nouveau Client souscrivant un abonnement mobile (hors forfaits prépayés BANANA SIM, INTERNET MOBILE et START) jusqu'au 31 décembre 2018, le parrain se voit offrir un (1) mois d'abonnement mobile gratuit.

2. **Conditions :**

Peut bénéficier de la promotion : tout Client consommateur (B2C) ou SOHO existant parrainant un nouveau Client qui souscrit un abonnement mobile et ayant opté pour :

- 12 mois d'engagement minimum ;
- 24 mois d'engagement minimum en cas d'achat d'un mobile subventionné.

3. **Période de validité :**

La promotion s'applique à tout Client existant parrainant un nouveau Client entre le 15 juin et le 31 décembre 2018 inclus.

Montant à payer lors de la souscription et l'achat d'un mobile subventionné :

- Le prix promotionnel du mobile ;
- La première mensualité du forfait mobile ;
- Un mois de financement du mobile.

Les Clients reconnaissent et acceptent qu'ils sont tenus de remplir les conditions mentionnées ci-dessus pendant toute la durée de leur Contrat. À défaut, après notification du Client, JOIN Experience SA se réserve le droit d'annuler la promotion pour la durée restante.